

Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **6**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-027 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSKAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Jacky STIVES.

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

A / FINANCES

D2025-027- Don à l'Union Locale des Anciens combattants

Vu que depuis le 01 janvier 2023, le Bleuet de France n'est plus intégré à l'Office Nationale des combattants et des victimes de guerre.

Vu que dans ce cadre, la procédure de remise de collectes et de dons pour le Bleuet de France est modifiée. L'association des AC-FNACA de Champhol doit reverser la totalité de la collecte et n'en conserve plus 40%.

Vu la volonté de la commune de Champhol d'accompagner l'Association des AC-FNACA de Champhol dans cette transition.

Vu la proposition de versement d'une participation de 40% en compensation à l'Union Locale des Anciens combattants

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

-APPROUVE le versement d'un don correspondant à la perte de 40% de la collecte du Bleuet de France lors des commémorations.

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent.

Secrétaire de séance

Jacky STIVES.

Le Maire

Etienne ROUAULT



Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Ville de **CHAMPHOL**

Délibération n°2025-028 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSKAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

A / FINANCES

D2025-028 - Acquisition et détermination de la location de l'ex local de la poste

Vu la décision n°30/2025 de l'office public de l'Habitat de Chartres Métropole en sa séance du 2 avril 2025 par laquelle il a été prononcé un avis favorable pour la cession à l'euro symbolique du local à usage de bureau de poste situé 8 rue de la Mairie à Champhol au profit de la commune de Champhol

Vu la volonté de la commune de Champhol de proposer ce bien à la location

Vu la délibération D2023-103 du 14 décembre 2023 du conseil municipal de la commune de Champhol déterminant le loyer mensuel pour ce bien à 400 € pour un local de 16 m², hors charges (eau et électricité) ; or, ledit local ne fait pas 16 m² mais 24.60 m²

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur la prise d'acte de la cession de l'ex-local de la Poste à 1 € symbolique en faveur de la commune de Champhol par l'office public de l'Habitat de Chartres Métropole
- **ABROGE** la délibération D2023-103 à la suite d'une erreur matérielle
- **APPROUVE** la décision de mise en place d'un loyer mensuel pour l'ex-local de la Poste d'un montant de 450 € pour 24.60 m² hors charges (eau et électricité).

Secrétaire de séance

Jacky STIVES

Le Maire

Etienne ROUAULT



Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-029 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :



Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20250515-D2025-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

A / FINANCES

D2025-029 - Classes découvertes : projet de l'école maternelle pour l'année scolaire 2024-2025

Chaque année, une subvention exceptionnelle au titre de la classe découverte est attribuée à tour de rôle, à l'école maternelle « Les Alouettes » ou à l'école élémentaire « La Mihoue »,

Cette année, le projet de l'école maternelle « Les Alouettes » au titre de la classe découverte consiste en un projet « classe poney ».

La demande de subvention s'élève à 2 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-ACCORDE une subvention au titre de la classe découverte d'un montant de 2 000 € pour la réalisation du projet de l'école maternelle « classe poney » pour l'année scolaire 2024-2025,

-CONFIRME l'inscription de cette somme au budget 2025, ligne 657381-3211-211.

Secrétaire de séance

Jacky STIVES

Le Maire

Etienne ROUAULT



Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-031 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSKAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

D2025-031- Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir : Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement et addendum – Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération.

Vu la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de redéfinir et de conforter le pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération,

Vu le lien avec la signature de la convention territoriale de services aux familles

Vu la nécessité de formaliser les engagements respectifs de la Caisse d'Allocations Familiales et de la ville de Champhol

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention d'objectifs et de financement « pilotage du projet de territoire » et addendum du 01/01/2025 au 31/12/2029.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Madame la première adjointe à signer la convention d'objectifs et de financement « pilotage du projet de territoire » du 01/01/2025 au 31/12/2029 et addendum et tous les documents s'y afférent.

Secrétaire de séance
Jacky STIVES

Le Maire
Etienne ROUAULT



Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-032 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

D2025-032 - Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir (CAF) : prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire : Renouvellement à la Convention d'objectifs et de financement et addendum

Vu la signature avec la CAF d'Eure et Loir de conventions d'objectifs et de financement de prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » périscolaire

Vu l'arrivée à échéance au 31/12/2024

Vu le partenariat CAF/MSA visant à simplifier les démarches

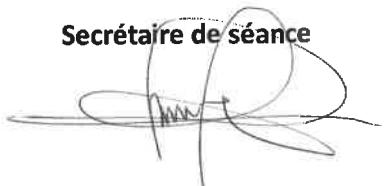
Vu la nécessité de formaliser les engagements respectifs de la Caisse d'Allocations Familiales et de la ville de Champhol

Vu les documents transmis

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention d'objectifs et de financement – subvention ALSH Périscolaire du 01/01/2025 au 31/12/2029 et addendum.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Madame la première adjointe à signer la convention d'objectifs et de financement – subvention ALSH Périscolaire du 01/01/2025 au 31/12/2029 et addendum et tous les documents s'y afférent.

Secrétaire de séance



Jacky STIVES

Le Maire



Etienne ROUAULT



Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-033 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

B / ADMINISTRATION GENERALE

D2025- 033- Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir : prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire : Renouvellement à la Convention d'objectifs et de financement et addendum

Vu la signature avec la CAF d'Eure et Loir de conventions d'objectifs et de financement de prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » extrascolaire

Vu l'arrivée à échéance au 31/12/2024

Vu le partenariat CAF/MSA visant à simplifier les démarches

Vu la nécessité de formaliser les engagements respectifs de la Caisse d'Allocations Familiales et de la ville de Champhol

Vu les documents transmis

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention d'objectifs et de financement – prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire : Renouvellement à la Convention d'objectifs et de financement et addendum
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Madame la première adjointe à signer la convention d'objectifs et de financement – prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire et addendum et tous les documents s'y afférent

Secrétaire de séance

Jacky STIVES

Le Maire

Etienne ROUAULT


Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance: **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-034 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20250515-D2025-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

B / ADMINISTRATION GENERALE

D2025-034- Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir : prestation de service unique – Établissement d'accueil du jeune enfant Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir : prestation de service unique : Renouvellement à la Convention d'objectifs et de financement et addendum

Vu la signature avec la CAF d'Eure et Loir de conventions d'objectifs et de financement de prestation de service unique « établissement d'accueil du jeune enfant »

Vu l'arrivée à échéance au 31/12/2024

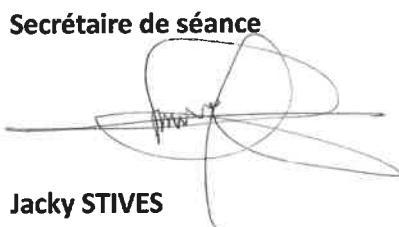
Vu le partenariat CAF/MSA visant à simplifier les démarches

Vu la nécessité de formaliser les engagements respectifs de la Caisse d'Allocations Familiales et de la ville de Champhol

Vu les documents transmis

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention d'objectifs et de financement – : prestation de service unique – Établissement d'accueil du jeune enfant : Renouvellement à la Convention d'objectifs et de financement et addendum
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Madame la première adjointe à signer la Convention d'objectifs et de financement et addendum et tous les documents s'y afférant

Secrétaire de séance

Jacky STIVES

Le Maire

Etienne ROUAULT


Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-035 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20250515-D2025-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

D2025 -035 - Crédation de 12 emplois d'adjoints d'animation en CDD pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de l'organisation des accueils de loisirs maternels et élémentaires, il y aurait lieu de créer 12 emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période pouvant aller du 07 juillet au 22 août, sous réserve du nombre d'enfants inscrits et des normes d'encadrement, les réunions de préparation seront également rémunérées.

Ces agents assureront des fonctions d'Adjoint d'animation territorial.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 12 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur des grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps complet et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 12 agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement, sous réserve du nombre d'enfants inscrits et des normes d'encadrement
- **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit, en fonction des qualifications de l'animateur, sous réserve des modifications des grilles indiciaires à intervenir eu 1er juillet 2024 ; les réunions de préparation seront également rémunérées :

BAFA	Adjoint d'animation principal 1 ^e classe au 4 ^{ème} échelon	Indice majoré 385 Indice Brut 430
Stagiaire BAFA	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe au 6 ^{ème} échelon	Indice majoré 376 Indice Brut 404
Non diplômé	Adjoint d'animation 2 ^{ème} échelon	Indice majoré 367/ Indice brut 368 avec rémunération à compter du 1er mai 2023 sur l'indice majoré 361/indice brut 397

Les crédits nécessaires à la rémunération du ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget 2025 aux chapitre et article prévus à cet effet.

Secrétaire de séance



Jacky STIVES

Le Maire



Etienne ROUAULT



Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-036 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20250515-D2025-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

B / ADMINISTRATION GENERALE

D2025 -036- Création de deux postes en CDD

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex-article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur un période de 18 mois consécutif.

Compte tenu de la situation actuelle

Compte tenu du besoin de renforcer les effectifs de la micro-crèche L'Île O Trésors et des services techniques/espaces verts

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer, à compter du 01/06/2025 jusqu'au 31/12/ 2025 un poste en CDD à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation au 1^{er} échelon et un poste en CDD à temps complet sur le grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

- **PRECISE** que pour le poste d'adjoint d'animation, le CAP AEPE est nécessaire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois dans les conditions susvisées.

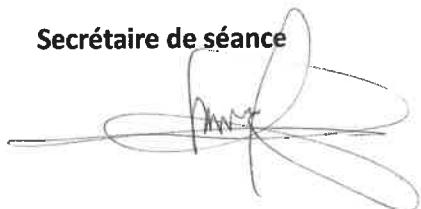
- **DECIDE** de fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation et d'adjoint technique

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame la Première Adjointe, à signer tout document s'y référant.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget 2025 aux chapitre et article prévus à cet effet.

Secrétaire de séance



Jacky STIVES

Le Maire



Etienne ROUAULT

Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-037 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE



Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20250515-D2025-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

D2025-037- Jury d'Assises : établissement de la liste préparatoire

Conformément à l'arrêté préfectoral SP Dreux/n°2025-05 du 04 avril 2025, la Commune de Champhol doit procéder au tirage au sort de 3 jurés X3 soit 9 noms qui devront être désignés.

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire, sollicite le plus jeune élu présent lors de la séance de l'assemblée délibérante, afin de procéder au tirage au sort des numéros d'ordre correspondants à la liste électorale de la commune, en vigueur au moment dudit tirage.

Le Conseil Municipal, en séance publique, prend acte de ce tirage désignant 9 électeurs de la commune (doivent être exclues du tirage au sort les personnes de moins de 23 ans au 1^{er} janvier 2026) :

N° ordre de tirage	NOM	PRÉNOM
1	DUVAL	ISABELLE
2	JACQUIER	KEVIN
3	PIEMONTOY	LOIC
4	PERONI épouse LARIGNON	PASCALE
5	SAVARD	NINA-ROSE
6	LE GARSMEUR	PIERRE-LOUIS
7	LOPEZ épouse BOUTEE	LUCIA
8	MORAIS PEREIRA	FERNANDO
9	GUILLARD	YANNICK

Secrétaire de séance


Jacky STIVES

Le Maire


Etienne ROUAULT

Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-038 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :



Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20250515-D2025-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publication : 19/05/2025

D2025-038- Convention de mise à disposition de locaux à titre temporaire

Vu la proposition du Conseil Départemental d'Eure et Loir d'organiser des ateliers numériques à destination des seniors dans le cadre des activités du Centre Communal d'Action Sociale de Champhol

Vu la nécessité de trouver des locaux adaptés

Vu l'espace coworking situé à l'Espace Jean Moulin

Vu la configuration adaptée du site

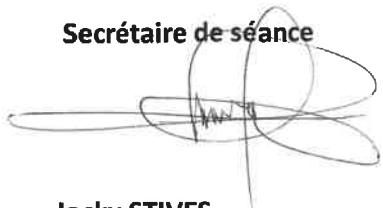
Vu la volonté du Conseil Départemental de signer une convention d'occupation des locaux

Vu la mise à disposition gratuite des lieux

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de locaux à titre temporaire à intervenir entre la commune de Champhol et le Département d'Eure et Loir.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Madame la première adjointe à signer la Convention d'objectifs et de financement et addendum et tous les documents s'y afférent

Secrétaire de séance



Jacky STIVES

Le Maire



Etienne ROUAULT



Ville de **CHAMPHOL**

Nombre de conseillers : **27**

Nombre de conseillers
en séance : **19**

Nombre de pouvoirs : **7**

Nombre de Votants : **26**

Délibération n°2025-039 du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 15 mai 2025 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Étaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,
Messieurs, Laurent SINAPAH, Patrice PITHON, Jack LODI, Conseillers Municipaux Délégués.
Mesdames Victoria BERZHANOVSAYA, Edwige VARILLON, Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN, Conseillères Municipales
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Ludovic BOIREAU donne pouvoir à Madame Mathilde FOURNY
Monsieur Alexandre BENETEAU donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES
Madame Lucile de MAUPEOU d'ABLEIGES donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH
Madame Myriam LODI donne pouvoir à Monsieur Jack LODI
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON
Monsieur Patrick GOMPLE donne pouvoir à Monsieur Rémy LOUVET

Excusée : Madame Laetitia SOUVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky STIVES.

Date de la convocation du présent Conseil municipal : jeudi 09 mai 2025.

C/ INTERCOMMUNALITE-CHARTRES METROPOLE

D2025-039 - Chartres Métropole : Avenant de la convention de prestation de service « Appui aux Communes »

Par délibération n°BC2022/070 du 27 juin 2022, Chartres Métropole a mis en place un accompagnement des communes membres dans le cadre d'une convention de prestations de service conclue sur le fondement de l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux communautés d'agglomération par l'article L. 5211-4-1 de ce même code, afin de faire bénéficier les communes membres de l'expertise assurée par ses servies en interne en matière de :

- Option 1 – Appui juridique
- Option 2 – Appui ingénierie – projet d'aménagement
- Option 3 – Appui secrétariat de mairie
- Option 4 – Appui mise à disposition de matériel

La convention était prévue pour s'achever au 30 juin 2025. Au regard de l'intérêt que représente cet accompagnement pour les communes, il est proposé de proroger les conventions pour une durée supplémentaire de 3 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention relative à l'appui aux communes membres pour la proroger de trois ans
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec Chartres Métropole ainsi que tous les actes y afférents

Secrétaire de séance



Jacky STIVES

Le Maire



Etienne ROUAULT